



N° OJ : 37

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

Objet : Appel a projet initiatives durable 2ème étape.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu le règlement 2020 de l'appel à projets "Initiatives durables" adopté en 2020;

Considérant que des lauréats ont fait l'objet d'un rattrapage suite aux certains points d'amélioration que le jury avait émis;

Les lauréats retenus sont :

- 2020_07 ASBL Pro vélo (449.049.820) - 5.000,00 euros
- 2020_16 Association de fait Jardin Collectif Tour et Taxis - 3.700,00 euros
- 2020_18 ASBL Kaios (0734.594.856) - 8.100,00 euros
- 2020_46 ASBL Déclic en perspectives (643.617.269) - 2.260,00 euros

Considérant que les montants sont disponibles aux articles 10401/33202 et 87906/33202 du budget ordinaire 2020.

Considérant que le Collège des Bourgmestre et Echevins, a adopté la liste des lauréats complémentaires et les montants alloués, et qu'il a également, engagé les dépenses relatives à ces subsides et autorisé la liquidation de ces montants sous réserve de l'octroi de ces subsides par le Conseil communal;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer les subsides complémentaires aux lauréats 2020 de l'appel à projet Initiatives durables :

- 2020_07 ASBL Pro vélo (449.049.820) - 5.000,00 euros
- 2020_16 Association de fait Jardin Collectif Tour et Taxis - 3.700,00 euros
- 2020_18 ASBL Kaios (0734.594.856) - 8.100,00 euros
- 2020_46 ASBL Déclic en perspectives (643.617.269) - 2.260,00 euros

Annexes :

